

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
COMMUNE DE MOREAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le Trente-et-un mars à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Pascal ROSELIER, Maire.

Présents: MM. ROSELIER Pascal, Maire, TALMONT Marie-Christine, POUILLAUDE Maurice, PICAUT Marie-Pierre, STAEL Gérard, PICAUD Nathalie, LE GAILLARD Didier, adjoints au Maire, LAURENT Isabelle, LE FICHER Yoann, PUISSANT Séverine, LE TOHIC Morgane, LE NET Karine, MARZIN Mikaël, JOUANNIC Anne, CAMPS Tristan, BOURALY Monique.

Absents: CANTE Ghislain (Pouvoir à M. Pascal ROSELIER), LE TOQUIN Stéphanie (Pouvoir à Mme Marie-Christine TALMONT), LAMOUR Véronique (Pouvoir à M. Maurice POUILLAUDE), RIQUELME Jean-Pierre (Pouvoir à Mme Marie-Pierre PICAUT), MOISDON Gabin (Pouvoir à M. Gérard STAEL), LORIC Emilie (Pouvoir à Mme Nathalie PICAUD), LORIC Franck (Pouvoir à M. Didier LE GAILLARD), DENIS David (Pouvoir à Mme Anne JOUANNIC), TALMONT David (Pouvoir à Mme Séverine PUISSANT).

Absents non excusés : LE PALLUD Sonia, LE HOUZEC Romy.

Le Conseil Municipal a désigné Tristan CAMPS, benjamin de la séance, secrétaire de séance.

Date de convocation : 24 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 16 Votants : 25

ANNULE ET REMPLACE

VOTE DES BUDGETS ANNEXES 2023

Délibération n°2023_31_03_02bis

1. Vote des Budgets annexes 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Vu la loi n°94-1040 du 2 décembre 1994 relative à la partie législative des livres Ier et II du Code des juridictions financières ;
Vu le rapport du débat d'orientations budgétaires 2023 ;

Les budgets de l'année 2023 concernant les lotissements « Résidence des Poètes », la « Résidence de la Sapinière », la « Résidence de la Sittelle », la « Résidence de la Clé des Champs », et « Energies Photovoltaïques de Moréac » s'équilibrent en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement et celle d'investissement. Les budgets annexes des lotissements communaux intègrent les études, les travaux de viabilisation de terrains, d'équipement en éclairage public, ainsi que les ventes de lots. Le budget annexe « Energies photovoltaïques » enregistre les dépenses et recettes prévisionnelles engrangées par la production d'électricité réalisée via les panneaux photovoltaïques installés sur le toit de l'accueil de Loisirs.

Budget Résidence des Poètes

I - Budget Résidence des Poètes - Affectation des résultats de clôture de l'année 2022 :

Section Fonctionnement	
Dépenses = 69 809.92	Recettes = 0
(Déficit des années antérieurs : 51 250.58)	
Affectation : Chapitre 002 = -121 060.50	

Section Investissement	
Dépenses = 0	Recettes = 0
Excédent d'investissement =	
(Déficit des années antérieurs : 0)	
Affectation : Chapitre 001 = 0	

II - Budget Résidence des Poètes - Budget primitif 2023 :

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Fonctionnement	70 002 + 121 060.50	191 062.50
Investissement	0	0
Total	191 062.50	191 062.50

LOTISSEMENT « RESIDENCE DE LA SAPINIÈRE »

I - Budget Résidence de la Sapinière - Affectation des résultats de clôture de l'année 2022 :

Section Fonctionnement	
Dépenses = 439 459.12	Recettes = 152 326.48
(Déficit des années antérieurs : 148 319.21)	
Affectation : Chapitre 002 = -435 451.85	

Section Investissement	
Dépenses = 87 499.43	Recettes = 298 447.05
(Déficit des années antérieurs : 298 447.05)	
Affectation : Chapitre 001 = -87 499.43	

II - Budget Résidence de la Sapinière - Budget Primitif 2023 :

Envoyé en préfecture le 05/04/2023
 Reçu en préfecture le 05/04/2023
 Publié le 
 ID : 056-215601402-20230331-20233103021-DE

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Fonctionnement	89 501.43 + 435 451.85	524 953.28
Investissement	87 499.43 + 89 499.43	176 998.86
Total	701 952.14	701 952.14

LOTISSEMENT « RESIDENCE DE LA SITTELE »

I - Budget Résidence de la Sittelle - Affectation des résultats de clôture de l'année 2022 :

Section Fonctionnement	
Dépenses = 201 828.68	Recettes = 111 446.18
(Excédent des années antérieures : 315)	
Affectation : Chapitre 002 = -90 067.50	

Section Investissement	
Dépenses = 37 329.31	Recettes = 157 515.13
(Déficit des années antérieures : 157 515.13)	
Affectation : Chapitre 001 = -37 329.31	

II - Budget Résidence de la Sittelle - Budget Primitif 2023 :

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Fonctionnement	90 067.50 + 87 331.31	177 398.81
Investissement	37 329.31 + 43 000	80 329.31
Total	257 728.12	257 728.12

LOTISSEMENT « RESIDENCE DE LA CLÉ DES CHAMPS »

I - Budget Résidence de « La clé des champs » - Affectation des résultats de clôture de l'année 2022 :

Section Fonctionnement	
Dépenses = 170 064.25	Recettes = 170 064.85
(Excédent des années antérieures : 0.48)	
Affectation : Chapitre 002 = 1.08	

Section Investissement	
Dépenses = 170 064.25	Recettes = 142 852.25
(Déficit des années antérieures : 142 852.25)	
Affectation : Chapitre 001 = -170 064.25	

II - Budget Résidence de « La clé des champs » - Budget

Envoyé en préfecture le 05/04/2023
 Reçu en préfecture le 05/04/2023
 Publié le 
 ID : 056-215601402-20230331-20233103021-DE

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	600 067.33	1.08 + 600 066.25
Investissement	600 064.25 + 170 064.25	770 128.50
Total	1 370 195.83	1 370 195.83

« ENERGIES PHOTOVOLTAÏQUES DE MOREAC »

I - Budget « Energies Photovoltaïque de Moréac » Affectation des résultats de clôture de l'année 2022 :

Section Fonctionnement	
Dépenses = 1350.50	Recettes = 1667.16
Excédent antérieur : 4000	
Affectation : Chapitre 002 = 4316.66 en recettes	

Section Investissement	
Dépenses = 1666.67	Recettes = 1350.50
Excédent antérieur : 4742.47	
Affectation : Chapitre 001 = 4426.30 en recettes	

II - Budget « Energies Photovoltaïque de Moréac » - Budget primitif 2023 :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	6583.33	4316.66 + 2266.67
Investissement	5807.63	4426.30 + 1381.33
Total	12 390.96	12 390.96

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, de ses membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les affectations des résultats de clôture de l'exercice 2022 des budgets annexes présentés ci-dessus,
- **APPROUVE** et **ADOpte** les budgets annexes 2023 présentés ci-dessus
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer toute pièce en application de la présente délibération.

Fait et délibéré à Moréac,
 Le Maire
 Le 04 avril 2023

